

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AC238

présenté par
Mme Mette et M. Berta

ARTICLE 3

I. – À la première phrase de l’alinéa 20, après le mot :

« rend »,

insérer le mot :

« public ».

II. – En conséquence, compléter cet alinéa par les mots :

« , et de tout autre personne qu’elle jugerait nécessaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement travaillé avec le SIRTI.

Il vise à assurer une pleine transparence à l’avis motivé rendu par l’ARCOM sur les résultats de la société France Médias. Cette transparence est indispensable à l’évaluation contradictoire de l’exécution des missions confiées à la nouvelle structure.